

# La Chronique de L'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 113 – SEPTEMBRE 2019  
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT  
Directeur de publication : Philippe Gras - Dépôt légal : troisième trimestre 2019

Plus que 3 mois  
pour renouveler  
votre adhésion  
ou prendre votre  
cotisation 2019 !

## Le « MAB »

« MAB de Gergovie : toute l'histoire sur un plateau » : telle est la phrase que l'on peut lire sur les documents et publicités annonçant la prochaine ouverture du nouveau musée de « Gergovie » pour les Journées européennes du patrimoine (JEP), les 21 et 22 septembre prochains. On nous annonce 600 m<sup>2</sup> d'exposition, 300 objets présentés, 40 films, 30 maquettes et une salle vidéo entièrement dédiée à la reconstitution de la bataille de Gergovie.

Baptisé « MAB (Musée Archéologique de la Bataille) », sans doute en référence au « MAN » (Musée d'Archéologie Nationale) de Saint-Germain-en-Laye, cette dénomination est révélatrice de l'objectif premier des concepteurs et promoteurs de ce Grand Œuvre. Même si différentes sections de l'exposition permanente sont consacrées à l'histoire des Arvernes (avec une présentation des *oppida* de Corent et de Gondole), à l'archéologie du plateau et à sa formation géologique, l'accent semble en effet avoir été mis sur la fameuse bataille ayant opposé César à Vercingétorix.

Car il n'y a plus le moindre doute, cette bataille s'est bien déroulée sur les pentes du plateau de Merdogne... C'est du moins ce qu'affirment les dépliants à destination du grand public et les publications scientifiques récentes, avec le leitmotiv suivant : « la localisation de la bataille ne fait aujourd'hui plus débat dans la communauté scientifique ». « Scientifique », autrement dit « archéologique », puisque les travaux des philologues-latinistes et historiens classiques n'ont désormais plus droit de cité sur la question de Gergovie !

On se demande d'ailleurs quelle version de la bataille sera choisie : celle proposée par Napoléon III avec attaque des Romains à partir de la colline de La Roche-Blanche au sud, ou celle élaborée par Pierre-François Fournier autour de 1930 avec assaut du côté est, chacune d'elles comportant d'ailleurs diverses variantes ? Il est cependant plus vraisemblable qu'une nouvelle version de la bataille voie le jour à cette occasion. Dans ses dernières publications, l'archéologue Yann Deberge, responsable scientifique de la muséographie du MAB, a en effet avancé que le champ de bataille était sans doute bien plus étendu que celui ressortant du compte rendu césarien, et qu'il se serait étalé jusqu'à l'*oppidum* de Gondole !

Les JEP ne se limitent cependant pas à l'ouverture du MAB. L'ASCOT sera elle aussi présente pour ces JEP, le dimanche 22 septembre. Elle ne proposera pas de visite sur la bataille de Gergovie selon Paul Eychart et ne jouera donc pas les trouble-fêtes. Elle invite le public à une randonnée archéologique sur la journée, de l'emplacement du sanctuaire gallo-romain de Trémonteix, place Paul Eychart, au *fanum* des Côtes (cf. dernière page). Cette balade consistera en une lecture du paysage archéologique d'il y a 2000 ans (et plus), la romanisation et l'histoire antique du bassin clermontois ne se résumant évidemment pas à la fameuse bataille de 52 av. J.-C.

**Journées européennes du Patrimoine**  
**dimanche 22 septembre à 10 h**

« **D'un sanctuaire à l'autre** »

*Balade de Trémonteix au fanum des Côtes*

**VOIR EN PAGE 20**



Association pour la Sauvegarde  
des Côtes de Clermont-  
Chanturgue

81 rue de Beaupeyras  
63100 Clermont-Fd

Courriel : [ascot@gergovie.fr](mailto:ascot@gergovie.fr)

Sites Internet  
[www.cotes-de-clermont.fr](http://www.cotes-de-clermont.fr)  
[www.gergovie.fr](http://www.gergovie.fr)

Facebook  
[www.facebook.com/ASCOT63](http://www.facebook.com/ASCOT63)

## SOMMAIRE

Éditorial.....	1
Classement de Gergovie .....	2 à 6
Actualités des Côtes .....	7 à 10
Présentation du plan de gestion (suite).....	11 à 12
Billet Nature.....	13
Chronologie des recherches de Paul Eychart .....	14 à 19
Annnonce des JEP.....	20
Adhésion/abonnement .....	20

# Enquête publique relative au classement du plateau de Gergovie et des sites arvernes

L'enquête publique relative au projet de classement du « plateau de Gergovie et des sites arvernes », en tant que « paysage exceptionnel », s'est déroulée du 3 juin au 8 juillet derniers.

L'initiative de ce projet, datant de plus de dix ans, est due à la communauté de communes de Gergovie Val d'Allier (devenue Mond'Arverne), avec pour objectif, à plus long terme, la labellisation « Grand site de France » du plateau de Gergovie (comme le Puy de Dôme au niveau local ou, pour évoquer un site archéologique comparable, le Mont Beuvray).

Le projet de classement du « plateau de Gergovie et des sites arvernes » se place dans un contexte de mise en valeur de différents sites archéologiques locaux, notamment ceux de Corent – avec l'aménagement paysager du sanctuaire, du théâtre et de la place publique de l'*oppidum*, la restauration d'une cave gallo-romaine – et donc du plateau de Gergovie, avec l'ouverture du « MAB » (cf. éditorial p. 1).

Il ne faut pas confondre ce type de classement avec le classement au titre des monuments historiques (dont le plateau de Gergovie bénéficie depuis novembre 2018, après avoir été inscrit à l'inventaire supplémentaire depuis la seconde guerre mondiale). La protection au titre des monuments historiques dépend en effet du ministère de la culture tandis que dans le cas présent, le projet de classement est de la responsabilité du ministère de l'environnement (sous ses différentes appellations, actuellement ministère de la transition écologique et solidaire) et s'appuie sur les lois des 21 avril 1906 et 2 mai 1930 sur la protection des sites et monuments naturels. Le dossier de classement est instruit localement par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Auvergne-Rhône-Alpes.

Parmi les cinq critères d'intérêt général pouvant justifier un classement de ce type – intérêt pittoresque, artistique, historique, scientifique ou légendaire – le critère d'intérêt historique a été retenu pour le projet de classement du plateau de Gergovie et des sites arvernes qui « témoigne, sur quelques km<sup>2</sup>, d'une page majeure de l'histoire de la Gaule ».

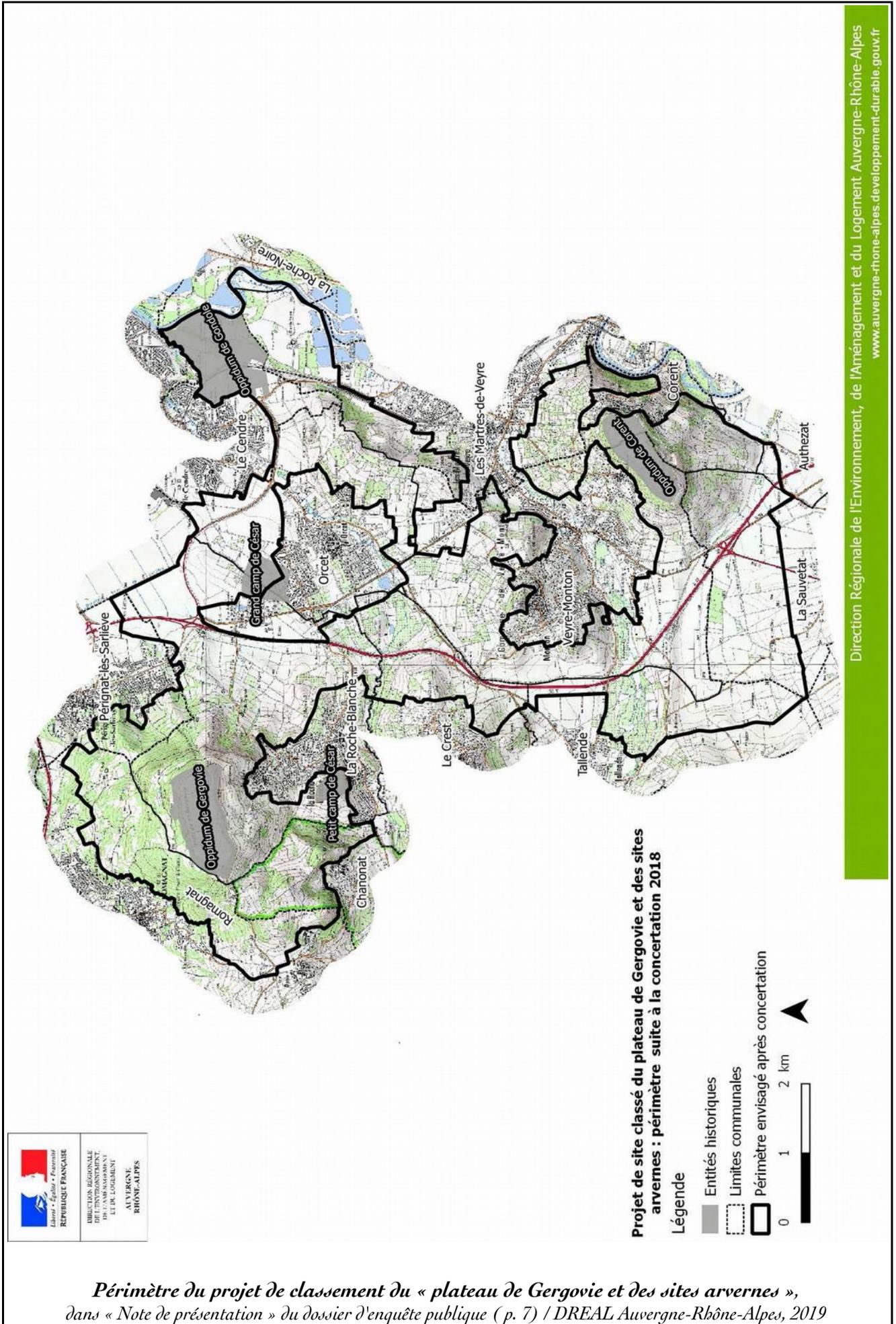
En effet, ce projet de classement ne concerne pas seulement le plateau de Gergovie, mais aussi les *oppida* de Corent, de Gondole et les (hypothétiques) « camps romains césariens » de La Roche-Blanche et la Serre d'Orcet. Il prévoit ainsi d'intégrer ces cinq entités « historiques » dans un périmètre d'un seul tenant, afin de préserver « les covisibilités existantes entre chacune de ces entités. » (cf. carte du périmètre soumis à enquête publique p. 3). Une analyse paysagère depuis le belvédère que constitue le plateau de Gergovie vise également à « mobiliser le critère pittoresque dans le projet de classement ».

Les espaces non urbanisés de quatorze communes sont inclus dans ce périmètre délimitant un espace de 4150 ha : Authezat, Le Cendre, Chanonat, Corent, Le Crest, Les Martres de Veyre, Orcet, Pérignat les Sarlièves, La Roche Blanche, La Roche Noire, Romagnat, La Sauvetat, Tallende et Veyre-Monton.

Toutes ces communes ont émis un avis favorable au classement, mais des réserves et objections ont été exprimées sur le périmètre de protection par les municipalités de Corent, du Cendre et d'Orcet, périmètre qu'elles jugent trop large et trop contraignant (un avis défavorable sur le périmètre a même été donné par la commune d'Orcet). Un classement de ce type entraîne en effet des règles d'urbanisme plus strictes dans le périmètre concerné, des autorisations particulières étant nécessaires pour les travaux d'aménagement pouvant modifier les caractéristiques du paysage et du bâti.

Quoi qu'il en soit, aucune des PPA (personnes publiques associées dont font parti les communes), pas plus que le public qui s'est manifesté lors de cette enquête publique – soit 8 observations sur le registre d'enquête, 4 courriers et 3 courriels (dont celui de l'ASCOT) – n'a émis d'avis défavorable au projet de classement, malgré les inquiétudes de particuliers sur la jouissance de leurs propriétés et d'agriculteurs se demandant s'ils pourront encore construire des bâtiments agricoles.

L'ASCOT, de son côté, tout en se montrant, elle aussi, favorable à ce projet de classement qui a pour objectif de mettre en valeur des sites archéologiques d'une grande richesse, a cependant profité de cette enquête publique pour faire connaître sa position, différente, sur certaines interprétations archéologiques et rappeler à l'État ses obligations sur la concrétisation des orientations du SCoT du Grand Clermont portant sur la valorisation et la complémentarité des principaux sites archéologiques du bassin clermontois, dont celui des Côtes qui attend toujours une reprise des recherches.



*Périmètre du projet de classement du « plateau de Gergovie et des sites arvernes », dans « Note de présentation » du dossier d'enquête publique (p. 7) / DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 2019*

En ce qui concerne la partie portant sur l'analyse paysagère, notre association a demandé que le plateau des Côtes de Clermont, nettement identifiable (puisque barrant l'horizon nord du plateau de Gergovie), soit signalé dans les points de vue – appelés « cônes de vue » – correspondants (curieusement, alors que le puy de Chanturgue est nommé dans les cônes de vue, le plateau des Côtes, pourtant beaucoup plus étendu, n'est, en effet, pas indiqué !).

Vous pouvez consulter le dossier d'enquête publique, le rapport d'enquête (rapport du commissaire enquêteur) et les trois contributions transmises par courriel (dont celle de l'ASCOT) sur le site de la préfecture du Puy-de-Dôme : [www.puy-de-dome.gouv.fr/classement-du-plateau-de-gergovie-et-des-sites-a7671.html](http://www.puy-de-dome.gouv.fr/classement-du-plateau-de-gergovie-et-des-sites-a7671.html)

Notre lettre à madame le commissaire enquêteur, envoyée par courriel le lundi 8 juillet, est reproduite ci-dessous.

Madame le commissaire enquêteur,

Après consultation des différentes pièces du dossier soumis à enquête publique, veuillez prendre connaissance de la position de notre association, l'Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue (ASCOT).

Si depuis 29 ans d'existence, nos objectifs ont principalement porté sur la **reconnaissance du site des Côtes de Clermont** en tant que site archéologique et sur sa **protection**, notre communication (articles de notre bulletin, visites sur le site...) vise, depuis 10 ans, à replacer les données matérielles obtenues par les travaux de Paul Eychart **dans le contexte archéologique de l'ensemble du bassin clermontois**.

Si la problématique de la localisation de la ville et de la bataille de Gergovie a suscité beaucoup de littérature depuis Simeoni, et parfois engendré d'intenses polémiques, il n'en reste pas moins que les données récentes révèlent un **faisceau d'indices sur la présence de troupes légionnaires ou/et auxiliaires romaines** (militaria, éléments de fortification...) au sud du bassin clermontois (approximativement dans un triangle Corent / Gondole / Gergovie). Ce faisceau d'indices semble toutefois démontrer que cette **présence militaire romaine est postérieure à la guerre des Gaules** et majoritairement augustéenne (dans les décennies qui précèdent la fondation d'*Augustonemetum* autour du changement d'ère).

Même en ne tenant aucun compte de la problématique de la bataille de Gergovie, les recherches réalisées sur ces différents sites sont fondamentales pour comprendre le processus de romanisation à l'œuvre sur le territoire arverne et l'ensemble de la Gaule durant les II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., que ce soit par le biais des échanges économiques, des alliances politiques ou des troupes de pacification.

En apportant des éléments nouveaux, les **publications des archéologues/chercheurs** (Deberge, Foucras, Poux) et les **données des fouilles** (Jud) **les plus récentes** soulèvent **beaucoup d'interrogations** sur la **datation** et la **chronologie** des structures repérées sur le plateau de Gergovie et ses sites annexes (colline de La Roche-Blanche...). Les dernières recherches n'ont en effet toujours pas démontré **l'existence d'une ville gauloise et de remparts contemporains de la bataille** sur le plateau, tout comme la présence de **fortifications militaires romaines d'époque césarienne sur les sites supposés des camps romains et du « double fossé »**.

Il est évident qu'il serait prudent de considérer les conclusions actuelles comme hypothétiques et en aucun cas comme des certitudes au regard de la **complexité du contexte du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. : siècle des « oppida » plutôt instable**, pendant lequel **il n'y eut pas qu'un seul évènement guerrier ! Événements guerriers** qui **n'opposèrent** pas seulement les Arvernes aux Romains mais **aussi les Arvernes entre eux** puisque Vercingetorix, contre l'avis de son oncle Gobannitio, avait fait le choix de l'opposition à César, alors qu'Epadnactos choisit la collaboration et fut considéré comme « ami du peuple romain ».

Quoiqu'il en soit, l'État et les collectivités locales jouent leur rôle en agissant pour la préservation de notre patrimoine commun. L'ASCOT insiste cependant pour rappeler qu'un **autre site archéologique**, situé au nord du bassin clermontois, présente un **grand intérêt : le site des Côtes de Clermont**.

Elle demande à ce sujet que l'État aide à la concrétisation des **orientations du SCoT du Grand Clermont** concernant la **valorisation** du patrimoine archéologique du site des **Côtes** :

- Concernant l'offre touristique, il s'agit de « **Rechercher la complémentarité entre Gergovie, les nombreux sites archéologiques du département (site des Côtes, Musée**

Bargoin, Temple de Mercure, Musée de Lezoux) et le futur centre muséographique dédié à l'environnement et l'archéologie » (cf. DOG, p. 40).

- Au sujet de la protection et de la mise en valeur du patrimoine historique et bâti, il s'agit notamment de **valoriser le « patrimoine archéologique, notamment en matière de vestiges gaulois et gallo-romains : plateau de Gergovie et ses sites environnants (Petit et Grand camp de César, Plateau de Corent et Gondole), les sites du Puy-de-Dôme et des Côtes, la voie romaine et le musée Bargoin... »** (cf. DOG, p. 62).

Le site des Côtes est ainsi noté parmi les sites archéologiques complémentaires d'un point de vue touristique avec Gergovie, le Puy de Dôme, le musée Bargoin et le musée de Lezoux. Pourtant, malgré ces orientations positives, il s'avère qu'à ce jour le site des Côtes est **le seul à n'avoir pas fait l'objet d'un projet de valorisation archéologique d'ampleur** (si ce n'est la restauration des vestiges du *fanum* par l'ASCOT). Le site des Côtes de Clermont pâtit évidemment de l'absence de recherches d'importance comparable à celles réalisées sur les *oppida* de Corent, Gergovie et Gondole, et **seule la programmation d'importantes recherches archéologiques permettraient de déboucher sur une véritable valorisation et complémentarité touristique avec les autres sites.**

Il y aurait notamment nécessité **d'évaluer par un programme de recherche** les structures repérées sur le plateau de **Chanturgue** par Paul Eychart comme celles d'un **camp romain**. En novembre 1982, une commission officielle du CSRA (Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique), plus haute autorité archéologique du ministère de la Culture, avait d'ailleurs admis que la disposition des vestiges orientés vers le plateau des Côtes évoquait la pratique romaine (il s'agissait notamment de vestiges en pierre, identifiés par l'archéologue Paul Eychart à un *agger*, une *clavicula*, un *tutulus*, une base de tour, des bases de catapulte et un *castellum*). Cette **hypothèse mériterait d'être vérifiée et étudiée** car la présence d'un camp romain (qu'il soit césarien, augustéen ou d'une époque postérieure) ne pourrait qu'être un élément supplémentaire de valorisation du riche patrimoine archéologique antique du bassin clermontois.

En dehors de la controverse sur la bataille, **l'intérêt archéologique du site des Côtes**, en particulier pour la période gallo-romaine, est **reconnu par de nombreux archéologues** (Provost/Menessier-Jouannet, Darteville, Vallat, Dousteyssier...): il est ainsi considéré comme une **agglomération péri-urbaine d'Augustonemetum** avec son sanctuaire (*fanum* inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques) et son quartier artisanal.

**En conclusion**, l'ASCOT, pourtant critique sur le lieu de la bataille, est **favorable au classement** mais **émet des réserves sur les interprétations** concernant le « **grand camp** » d'Orcet, le **double fossé**, le **petit camp de La Roche Blanche** et les **fortifications du plateau** dont la datation de la **porte sud** a dû être modifiée après la découverte de matériel **postérieur à la bataille (40/30 av. J.-C.)** lors de la campagne de fouilles 2018 (Jud).

Elle ne comprend pas que **dans l'analyse paysagère ne figure pas le plateau des Côtes de Clermont** parfaitement visible et identifiable sur les panoramas extérieurs (cônes de vue n°1, 2 et 4) en pages 52 et 53 et **demande donc que l'oubli soit réparé.**

L'ASCOT **souhaite que l'État poursuive son engagement** dans la protection et la valorisation de notre patrimoine **en impulsant des recherches archéologiques sur le site des Côtes et en permettant l'évaluation et l'étude des structures du plateau de Chanturgue** dans un programme de recherche **qui pourrait bénéficier des données d'un levé Lidar** que notre association a co-financé, en 2017, avec le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels Auvergne).

Veillez agréer, Madame le Commissaire enquêteur, l'expression de toute notre considération.

Pour l'ASCOT, AMBLARD Jean-Louis, GRAS Philippe, co-secrétaires généraux

Voici la réponse du maître d'ouvrage, l'État (DREAL), aux observations et à la demande de l'ASCOT (Rapport d'enquête publique, p. 29) :

*L'État entend les requêtes de l'ASCOT mais précise que l'enquête publique relative au site classé du plateau de Gergovie et des sites arvernes est limitée au territoire situé au Sud de la Métropole clermontoise et n'aborde pas le site des côtes de Clermont. L'objet de l'enquête n'est malheureusement pas d'aborder tout le riche patrimoine archéologique du département.*

Par ailleurs, le projet de site classé vise la période gauloise jusqu'à la guerre des Gaules, en intégrant notamment le lieu de la bataille de Gergovie, et non l'époque gallo romaine.

Enfin, bien que controversée il y a quelques années, la position retenue et officielle des archéologues localise bien le lieu de la bataille de Gergovie, des camps de César et du système de fossés sur les communes de la Roche Blanche et d'Orcet.

Il est vrai que les « Côtes de Clermont » ne sont pas mentionnées explicitement dans le dossier d'enquête publique mais le terme « Chanturgue » est bien cité sur les pages 52 et 53.

À cette réponse, il nous semble nécessaire d'apporter les précisions suivantes :

- notre association n'a pas demandé que le site des Côtes soit inclus dans le projet de classement du « plateau de Gergovie et des sites arvernes », mais a simplement tenu à rappeler à l'État que le site des Côtes devrait faire l'objet, lui aussi, d'une valorisation archéologique conformément aux orientations du SCoT du Grand Clermont.
- L'intérêt archéologique du site des Côtes ne s'arrête pas à l'époque gallo-romaine, mais concerne également d'autres périodes et notamment la période « gauloise ». Il s'agit en effet d'un des rares sites de hauteur, sinon le seul site de hauteur du bassin clermontois, à être occupé au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et durant la première moitié du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère.
- La localisation de la bataille de Gergovie ne doit pas être déterminée par les seuls archéologues, mais également par les philologues-latinistes et les historiens spécialistes de la période antique.
- Le puy de Chanturgue est certes mentionné dans le dossier d'enquête publique, mais ce toponyme ne désigne pas l'ensemble du site des Côtes et notamment sa plus importante hauteur, le plateau des Côtes de Clermont.

Ayant notamment considéré que « les observations et remarques émises par le public ne sont pas de nature à bloquer le projet » et que « les personnes qui se sont exprimées ont compris l'intérêt et la nécessité du projet, que les objections ou demandes qui ont été émises ont fait l'objet de réponses de la part du maître d'ouvrage et que les précisions ont été apportées » (p. 54, *ibid.*), le commissaire enquêteur a émis, en date du 2 août 2019, un avis favorable.

Si les choses se passent normalement, les prochaines étapes du projet de classement du « plateau de Gergovie et des sites arvernes » seront :

1. l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;
2. la transmission par le Préfet du dossier d'enquête et des avis au ministère de la transition écologique et solidaire ;
3. l'avis de la Commission Supérieure des Sites ;
4. la promulgation du classement, soit par arrêté ministériel, soit par décret en Conseil d'État ;
5. la notification par le Préfet à tous les services concernés.

L'ASCOT vous tiendra informés des suites de ce projet de classement.



*Monnaie du chef arverne Epasnactos, « grand ami du peuple romain ». Les monnaies de ce type, émises après la guerre des Gaules, sont majoritaires sur le plateau de « Gergovie ».*

## Actualités des Côtes



**AU SOMMAIRE : Archives de Jean-Michel Croisille / Budget participatif : réunion sur le terrain à Trémonteix / PLU de Durtol / Pierre Boivin / Découverte des Côtes et du vin de Chanturgue / ENS et élections municipales / Décès de Michel Beyssi, maire de Blanzat / Jeudis de l'ASCOT / Dépôts sauvages.**

### Archives de Jean-Michel Croisille

M. Jean-Michel Croisille, professeur émérite de littérature latine et civilisation romaine à l'Université Blaise-Pascal (Clermont II, aujourd'hui Université de Clermont Auvergne), a récemment fait don à l'ASCOT de ses archives sur la problématique de Gergovie et le site des Côtes de Clermont.

Ancien président du Comité de l'Oppidum des Côtes – association ayant précédé l'ASCOT et dont Paul Eychart était le secrétaire – il fut un des principaux soutiens et collaborateurs de l'archéologue clermontois.

Il consacra notamment plusieurs études à la relation césarienne de la bataille de Gergovie, dont un article dans la revue « Historia ». Il fut également le directeur de thèse de Yves Texier (thèse de doctorat intitulée « *Gergovie : essai historique et critique sur l'identification d'un site* », soutenue en 1993). Spécialiste de la peinture antique romaine, Jean-Michel Croisille a publié plusieurs ouvrages sur ce thème aux éditions Picard : *La peinture romaine* (2006), *Paysages dans la peinture romaine* (2010), *Natures mortes dans la Rome antique* (2015).

**L'ASCOT est sensible à la confiance que lui accorde Jean-Michel Croisille et le remercie très sincèrement pour ce don** qui, après les archives de Paul Eychart et celles de Jean-Claude Sandouly (cf. Chronique N° 96 pp. 4-5), lui permet d'enrichir son fonds de nombreux documents inédits. (P. G.)

### Budget participatif : réunion sur le terrain à Trémonteix

Le 17 juillet dernier, M<sup>me</sup> Roseline Peters, chargée de mission pour le budget participatif à la Ville de Clermont-Ferrand, avait convié sur le terrain les personnes concernées par la mise en place du futur parcours archéologique « Voyage dans le temps à Trémonteix » imaginé par l'ASCOT (cf. Chronique N° 111 p. 10)

Outre M<sup>me</sup> Roseline Peters, étaient notamment présents M<sup>me</sup> Nathalie Da Silva, de la direction de la Culture de la Ville, M. Cédric Chapus, chargé d'études et d'opérations d'aménagement à Logidôme, et un architecte paysager travaillant pour Logidôme, l'ASCOT étant représentée par Philippe Gras, auteur du projet, et Jean-Louis Four, membre du conseil d'administration.

L'objet de cette réunion, dont le rendez-vous avait été fixé place Paul Eychart dans le nouvel écoquartier de Trémonteix, était de visualiser les emplacements proposés par l'ASCOT pour l'implantation des « totems » matérialisant les différentes étapes du parcours. Ces emplacements ne devraient pas poser problème, mais les trois totems qui seront installés dans l'écoquartier ne verront cependant leur implantation définitive qu'après l'urbanisation ou l'aménagement des terrains concernés, soit après 2020, date prévue pour la réalisation du parcours archéologique (des emplacements provisoires seront éventuellement étudiés). (P. G.)

### Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Durtol

Le Conseil municipal de Durtol et le Conseil métropolitain de Clermont Auvergne Métropole ont approuvé, en février 2019, le PLU de Durtol.

Ce PLU confirme notamment le classement en zone Naturelle des Côtes de Clermont, et cite le classement de la Faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO comme facteur positif pour l'attractivité touristique de la commune. L'ASCOT se félicite du soutien qu'elle reçoit ainsi de la part des deux collectivités locales. (Y. P.)

## Clin d'œil à Pierre Boivin

Nous avons appris que Pierre Boivin, le célèbre volcanologue clermontois du Laboratoire Magmas et Volcans, à qui l'ASCOT doit beaucoup pour le LIDAR (cf. Chroniques N° 104 pp. 3-7 et N° 105 p. 15), à la fois pour ses conseils avisés sur l'obtention du levé LIDAR et pour la réalisation des images LIDAR, a récemment eu un accident de la route. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. (P. G.)

## Découverte des Côtes et du vin de Chanturgue

Le vendredi 6 septembre en fin d'après-midi, Jean-Louis Four, membre du conseil d'administration de l'ASCOT, avait organisé une visite du plateau des Côtes pour ses amis, auxquels s'étaient joints plusieurs autres membres du CA de l'ASCOT (en tout une vingtaine de personnes). Jean-Louis Amblard s'est ainsi chargé de présenter le site des Côtes, sa géologie, la bataille de Gergovie selon Paul Eychart et les vestiges du sanctuaire gallo-romain au cours de différentes étapes, du départ près de la tour hertzienne au secteur archéologique, en passant par la « colline aux tumulus » et la table paysagère.



*Au soleil couchant, les visiteurs sont attentifs aux explications de Jean-Louis Amblard  
Photographie de J.-L. Four / ASCOT - 6 septembre 2019*

Les participants ont ensuite cassé la croûte à la nuit tombante, le soleil se couchant sur la Chaîne des Puys. Les victuailles ont été très appréciées, mais le clou de la soirée était le vignoble de Chanturgue : quatre vins différents, tous portant l'AOC et produits par plusieurs vignerons (Vincent Auzolle, Pierre Goigoux et Bernard Montel), étaient proposés par Jean-Louis Four aux convives, qui étaient invités à comparer les différentes bouteilles et à choisir leur vin préféré (vins qui ont été consommés avec modération, bien entendu !). Parmi les vins choisis, figurait « le Clos des Amoureux », vigne plantée en 2012 sur un terrain situé en bas du versant sud de Chanturgue (cf. Chronique N° 85 pp. 1 et 8 : [www.gergovie.fr/htmlfr/documents/N85.pdf](http://www.gergovie.fr/htmlfr/documents/N85.pdf)) et dont la première vendange a eu lieu en 2015. Merci à Jean-Louis et à sa femme pour l'organisation de cette animation, pour le buffet et les vins de Chanturgue ! (P. G.)

## ENS et élections municipales

La campagne pour les élections municipales a débuté. Les candidats présentent leurs projets pour leur commune ; mais les élus disposeront également de la compétence métropolitaine dont relève le classement et la gestion de l'Espace naturel sensible (ENS) des Côtes de Clermont.

Il est ainsi pertinent de questionner sur leurs intentions, sur leurs programmes, les différentes listes qui se présentent à nos suffrages dans les cinq communes : Clermont-Ferrand, Blanzat, Cébazat, Durtol et Nohanent. Ainsi serait explicité l'avenir que chaque liste envisage pour les Côtes. L'équipe sortante, par la voix de son président, a bien annoncé sa volonté de mettre en place un Espace naturel sensible métropolitain sur l'ensemble des parcelles non urbanisées. Que cet engagement soit repris par chacune des listes serait, pour l'ASCOT, une sécurité. Celle-ci serait confortée par une présentation de l'élargissement du plan de gestion clermontois à l'ensemble des Côtes. (Y. P.)

## **Décès de Michel Beyssi, maire de Blanzat**

Michel Beyssi, maire de Blanzat, est décédé le vendredi 2 août d'une crise cardiaque alors qu'il se trouvait en vacances en Corrèze (il était âgé de 70 ans).

Retraité de la fonction publique, Michel Beyssi fut élu maire en 2014, le maire sortant Jacques Prival, dont il était alors l'adjoint, choisissant de ne pas se représenter. Homme entièrement tourné vers l'intérêt général selon les témoignages de personnes qui l'ont connu, il confiait lors de son investiture que « *la plus belle, la plus exigeante et parfois la plus difficile des responsabilités est celle de maire.* ». Membre du bureau de Clermont Auvergne Métropole, il y était délégué aux ressources humaines. Il laissera à ses collègues élus le souvenir d'un homme discret et ouvert à la discussion.

L'ASCOT présente à sa famille et tous ses proches ses sincères condoléances. (P. G.)

## **Belvédère de la Garlande et Faille de Limagne**

Pour la seconde année, l'ASCOT a proposé (le 25 mai) une balade lecture de paysages, en partenariat avec le CPIE, dans le cadre des « Rendez-vous du CPIE », afin de **découvrir la faille de Limagne** récemment inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO et les nombreuses **traces des manifestations volcaniques** du bassin clermontois.

Dans le cadre des « **Judis de l'ASCOT** », cette même balade est proposée de mars à octobre.

Cette année, malgré la canicule et un manque de communication, la vingtaine de participants a toujours été ravis de profiter d'une vue splendide sur l'agglomération clermontoise et sur la Faille de Limagne (située à seulement 1,2 km à vol d'oiseau) : assurément **le plus beau point de vue puisque la Faille de Limagne est visible sur près de 30 km** (de Volvic, au nord, au Puy Giroux, au sud) !

Prochaines dates les **jeudis 26 septembre et 31 octobre** de 14 h à 16 h. Renseignements et inscription obligatoire au **06.99.08.45.32**. (J.-L. A.)



*Pour la deuxième année consécutive, Jean-Louis Amblard a proposé plusieurs visites sur la Faille de Limagne, la lecture du paysage géologique du bassin clermontois et la formation géologique du site des Côtes*  
*Photographie ASCOT – jeudi 8 août 2019*

## Nos concitoyens dénoncent les dépôts sauvages (suite)

Nous faisons état dans notre Chronique précédente (p. 13) du courrier que Mme A. avait adressé à **M. Olivier Bianchi**, maire de Clermont-Ferrand, au sujet de nombreux **dépôts de gravats et de déchets** aux abords du **chemin de Fontcimagne**, sur le bas des pentes du Puy de Chanturgue.

Cette démarche a porté ses fruits car, depuis, **une barrière métallique a été installée** au bas du chemin et en interdit désormais l'accès.

Si la solution apportée sera efficace pour ce chemin, il en est d'autres pour lesquels **il y a urgence** comme celui situé au nord du plateau de Chanturgue !

En effet, **aux abords de l'ancienne carrière de Chanturgue**, c'est le même constat que nous avons pu faire en ce mois d'août : dépôts sauvages avec matelas, canapés, appareils ménagers, pots d'échappement, gravats et, plus répugnant, sacs poubelles avec restes d'animaux (moutons ?).

Deux semaines plus tard, le dépôt repérable aux **odeurs pestilentielles** était encore **plus volumineux** : d'autres déchets s'y étaient rajoutés !

Dégoûtés, nous avons **contacté le service « Proxim'cité » de la Métropole** pour le signaler et le localiser. La personne d'accueil, après en avoir pris bonne note, nous indiqua qu'une équipe irait sur place. **Deux heures plus tard**, nous recevions un appel d'un membre de l'équipe qui était **déjà sur les lieux ! Bravo pour la rapidité de déplacement du service Proxim'cité !** Par contre, devant l'ampleur de la tâche, l'équipe sur place indiqua ne pas avoir les moyens de débarrasser ce dépôt dans l'immédiat et qu'elle en aviserait leur chef. À suivre donc...

**En conclusion, on peut quand même retenir qu'il ne faut pas hésiter à écrire, photographier et appeler Proxim'cité pour signaler toutes ces incivilités.** (J.-L. A.)

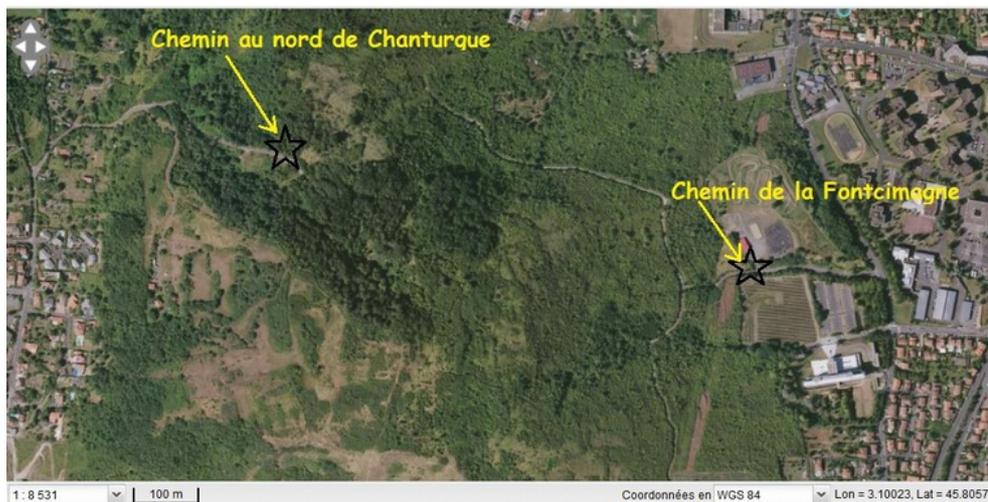
<https://www.clermontmetropole.eu/fr/outils-pratiques/proximcite/>



*Barrière barrant l'accès au chemin de Fontcimagne  
Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT - août 2019*



*Sans commentaire  
Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT - août 2019*



# Présentation du plan de gestion de l'ENS des Côtes

## 2<sup>ème</sup> partie (suite du résumé du plan de gestion par Yves Poss)

Le plan de gestion pour l'Espace naturel sensible (ENS) des Côtes de Clermont a été adopté par le Conseil municipal de Clermont Ferrand, le 17 décembre 2018.

Il a été présenté dans la précédente Chronique, avec ses quatre orientations, ses sept objectifs et onze actions principales, couvrant la période quinquennale d'application.

Ce plan de gestion est précisé, et réparti entre trente-huit actions focalisées sur les vingt-trois objectifs identifiés, avec, en plus, cinq actions de coordination et de mise en place.

Chaque action, avec sa priorité et sa date de mise en œuvre, est décrite dans le plan de gestion, et son coût a été évalué.

La Chronique précédente a présenté les actions prévues pour l'exercice 2019 en cours. Ci-après sont listées celles qui sont prescrites pour les années ultérieures.

### Actions programmées pour l'année 2020 (et les années suivantes, pour celles qui sont pluriannuelles) :

- établir des conventions d'usage avec les propriétaires qui ne souhaitent pas vendre leurs parcelles, en priorité dans les zones à fort enjeu écologique, soit 630 parcelles dispersées sur 84 hectares actuellement non maîtrisés ;
- préparer un ou plusieurs parcs de pâturage, en lien avec les agriculteurs, pour une surface évaluée, pour l'ENS, entre 2 et 8 ha ;
- intervenir sur les espèces exotiques invasives, par coupe ciblée de l'ailanthe et du robinier, et par la lutte contre le frelon asiatique.  
Pour le robinier, les billons peuvent être récupérés pour un usage sur place d'aménagement de dessertes.  
Pour l'ailanthe et le robinier, quelques 40 ha pourraient être concernés.  
Pour le frelon la méthodologie devra être instruite avec les spécialistes ;
- aménager les deux parkings principaux :
  - ✓ celui de l'antenne de Durtol, en partie hors ENS, mais accueillant les visiteurs venant en voiture visiter les Côtes,
  - ✓ et celui du Puy de Var, rue du Cheval, juste avant qu'elle ne devienne interdite à la circulation ;
- installer trois éco-compteurs compatibles avec le système installé sur la Chaîne des Puys, sur des chemins balisés dans les trois sous-entités du site : les Côtes, Puy de Var, Puy de Chanturgue ;
- restaurer des chemins très érodés, en installant des marches, et en débroussaillant si nécessaire des sections de desserte coupe-feu, en prévention d'incendie ;
- mettre en valeur le petit patrimoine (patrimoine archéologique et vernaculaire : cabanes, murets, sources, puits, etc.), après inventaire et cartographie, par des interventions hiérarchisées en fonction des urgences : dégagement de la végétation, préservation, remontage, restauration, et pose de panneaux d'information ; quatre chantiers de bénévoles, encadrés, sont programmés ;
- engager les différents utilisateurs du site autour d'un même projet, pour favoriser la cohabitation des usages : il s'agit de permettre à chaque acteur du territoire d'agir à son niveau dans la durée : construction participative d'une charte en fonction des orientations du plan de gestion, et animation de la charte auprès des nouveaux utilisateurs potentiels ;
- fixer une fourchette de nombre de visiteurs annuels optimal, en fonction des emplacements, de leur desserte et surtout de la sensibilité des milieux et des espèces présentes.

### Actions à engager en 2021 :

- évaluer la population de cinq espèces d'oiseaux :
  - ✓ le Pouillot de Bonelli dans la chênaie pubescente,
  - ✓ la Pie-Grièche écorcheur, l'Alouette lulu, la Fauvette orphée et le Bruant ortolan dans les milieux ouverts et semi-ouverts ;
- suivre le « profil socio-écologique topo-stationnel » installé en 2016 sur le plateau de Chanturgue, afin de détecter d'éventuelles dynamiques de la végétation dans les pelouses sèches ;
- en cas d'impossibilité de remettre du pâturage avec un agriculteur, solliciter une prestation pour du pâturage ovin avec mise en place de clôture, suivi du troupeau et abreuvement ;
- afin de limiter la compétition avec les pollinisateurs sauvages, localiser et qualifier les ruches présentes sur le site et dans un rayon de trois kilomètres, avec estimation empirique des ressources nectarifères ; récupérer les données connues de présence de nids de Frelon asiatique ;
- effectuer une étude de mise en place de la valorisation du site des Côtes dans son ensemble, et avec une dimension intercommunale, afin de voir notamment quels sentiers baliser, quels sentiers fermer, le tout dans une approche qui sera en lien avec le patrimoine UNESCO tout proche, et avec les autres sites naturels de la métropole ;
- enlever les surfaces anthropiques principales, habitations et jardins en marge de l'ENS, sur environ 4 ha, et agrandir le périmètre aux quatre autres communes, avec délibération des cinq communes, pour portage par Clermont Auvergne Métropole.

### Actions à engager en 2022 :

- afin de suivre l'évolution de papillons thermophiles, rechercher et cartographier les nids de chenilles de la Laineuse du prunellier, et faire l'inventaire des papillons de jour dans les milieux ouverts thermophiles, en particulier pour l'Azuré du serpolet ;
- localiser et qualifier les vergers, fruitiers et arbres remarquables du site, avec présentation des espèces fruitières phares et préconisation d'entretien et de sauvegarde des vergers, fruitiers et arbres remarquables ;
- concevoir et réaliser une exposition itinérante sur les patrimoines des Côtes, avec impression de six kakémonos (panneaux portables).

### Actions à engager en 2023 :

- réactualiser la cartographie de la végétation de 2016 ;
- reprendre l'inventaire floristique, en recherchant en particulier les espèces à enjeu rares ou considérées comme disparues, et en distinguant les espèces indigènes des espèces exotiques, qu'elles soient invasives ou naturalisées ;
- réaliser une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs du site ;
- afin de faire réapproprier le site au plus grand nombre, réaliser une carte de l'utilisation agricole du site : pâturage, fauche, culture, vigne, verger, jardin, avec un détail des pratiques : type de bêtes, période de pâturage, regain après fauche, culture tournante, agriculteur déclaré ou non, pérennité estimée de l'activité.

Et, en 2024, est prévue l'actualisation du plan de gestion, après évaluation et bilan de la gestion quinquennale.

Le plan de gestion de l'Espace naturel sensible des Côtes de Clermont est présenté, dans son exhaustivité, sur le site de la ville : [https://clermont-ferrand.fr/docs/delib/CM18122018/18+12+18\\_ODJ12.pdf](https://clermont-ferrand.fr/docs/delib/CM18122018/18+12+18_ODJ12.pdf)

où chacun peut le consulter.

L'ASCOT prévoit de suivre la réalisation des actions prévues, et d'en rendre compte régulièrement dans sa Chronique. L'élargissement, souhaité par l'ASCOT, de l'Espace naturel sensible au territoire des cinq communes, incitera certainement à revoir ce programme d'actions : il sera bien évidemment rendu compte de ces éventuelles évolutions.

## C'est la fin de l'été...

C'est la fin de l'été : les scilles d'automne parsèment de leurs grappes mauves les pelouses du plateau.

De très petite taille cette année, elles témoignent de la sécheresse et des canicules qui ont marqué cette saison. Et elles ne sont pas les seules à avoir souffert de ce trop beau temps. Les acacias n'ont pu étoffer leur feuillage, qui est resté quasiment transparent, avec les branches largement visibles. Une chute prématurée des feuilles de chêne est manifeste, et un châtaignier, isolé sur les Côtes, pourrait bien ne pas passer l'hiver. Par endroits, les épineux sont chargés de fruits cette année : cynorrhodons (dits aussi gratte-cul, sur les églantines), cenelles (sur les aubépines), et une récolte de prunelles pourrait même être envisagée, après le premier gel : leur eau de vie est réputée.

Témoin des anciens jardins, le cognassier se rencontre parfois sur les pentes : c'est un arbre très anciennement cultivé, qui est un porte greffe apprécié pour les poiriers, « *parce que les poires qui en proviennent sont plus sucrées et d'une saveur plus prononcée, (...) en particulier les variétés fondantes et beurrées* »<sup>1</sup>.

Indigène du bord de la mer Noire, peut-être apprécié par les Anciens pour son seul parfum, le coing inspira les pommes d'or du jardin des Hespérides : il se retrouve dans certaines sculptures grecques, et sur des monnaies romaines du II<sup>e</sup> siècle à l'effigie d'Hercule. Ce fruit passait alors, dans le peuple, pour un gage d'amour : selon Plutarque, un décret de Solon obligeait la jeune épousée à manger un coing avant de monter pour la première fois sur le lit nuptial, pour que sa bouche fût imprégnée d'un doux parfum, gage de félicité. Qui a mordu dans un coing cru peut s'interroger : n'était-il pas plutôt un symbole des déconvenues souvent attachées à la vie conjugale ? Car, découvrant l'âpreté brutale après la belle apparence et la douceur du parfum, la jeune fille ne prenait-elle pas sa première leçon d'épouse<sup>2</sup> ?

Ce n'est que cuit que le fruit peut être apprécié, en gelée ou en pâte : les recettes sont nombreuses. Le cognassier se couvre de grandes fleurs roses qui n'éclosent qu'à la fin du printemps. Il porte des feuilles couvertes d'un duvet grisâtre en dessous, qui prennent une chaude couleur automnale. Sur les Côtes, il contribue, comme d'autres arbres épars, à orner les espaces gagnés par la friche, comme un grain de beauté posé sur un visage.

Pour des visions plus lointaines, le paysage n'est apprécié que dans son ensemble, dans son unité au dessus des zones urbanisées : celles-ci méritent d'être strictement contenues. Largement reconquis par les ligneux les versants restent parsémés de pâtures, zones enherbées cernées par des linéaires de haies, qui en rompent l'uniformité. Que penser de la tache verte du boisement de sapins de Douglas au dessus de la Mouchette ? Planté sur une pente d'adret, il est en situation limite, et son observation pourrait bien illustrer la résistance de cette espèce à l'évolution en cours du climat : il serait un témoin, en quelque sorte.



Le billet Nature  
d'Yves Poss

*Scille d'automne,  
épanouie malgré canicule et sécheresse*  
Photographie d'Y. Poss / ASCOT - septembre 2019



*Fruité d'automne : cynorrhodons et prunelles*  
Photographie d'Y. Poss / ASCOT - septembre 2019



*Coings*

<sup>1</sup> Du Bois L., « *Pratique simplifiée du jardinage* », cinquième édition, Raynal libraire, Paris, 1828, pp. 197 et 210.

<sup>2</sup> Lieutaghi P., « *Livre des arbres, arbustes et arbrisseaux* », Robert Morel éd., 1970, tome 1, p.524.

# Chronologie des recherches archéologiques de Paul Eychart et superficies fouillées sur le plateau des Côtes de Clermont

par Philippe GRAS / ASCOT (Association pour la sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue)

Nous proposons, dans le tableau débutant à la page 15, la chronologie des recherches et des découvertes archéologiques de terrain de Paul Eychart (fouilles, sondages et prospections pédestres). Sauf pour les cinq premières années (de 1952 à 1956), pour lesquelles nous n'avons pas trouvé de documentation suffisante, nous décrivons ses recherches et découvertes année par année, par lieu-dit (entité géographique, quartier urbain), puis par zone ou secteur du lieu-dit. Si la plus grosse partie des recherches de Paul Eychart eut évidemment lieu sur le site des Côtes, l'archéologue clermontois intervint également dans l'agglomération clermontoise au cours d'opérations archéologiques de sauvetage et prospecta des sites régionaux dans le cadre de sa thèse de doctorat (publiée dans son ouvrage « *Préhistoire et origines de Clermont* » en 1969).

Ces fouilles, sondages et prospections se partagent ainsi en deux grands groupes :

1. les opérations programmées sur des sites faisant l'objet d'une thématique de recherche et localisées sur des espaces non urbanisés et non urbanisables à court terme (lieux-dits figurant en **caractères gras** dans le tableau).
2. les interventions de sauvetage sur des lieux faisant l'objet de travaux d'urbanisme ou de voirie, dont les vestiges archéologiques étaient en train d'être détruits ou promis à destruction (lieux-dits **soulignés** dans le tableau).

Les sources de nos informations proviennent essentiellement des rapports d'opérations et des cahiers de fouilles de Paul Eychart (plus rarement de ses publications qui synthétisent les travaux de plusieurs années). Si nous avons parfois pu en préciser les dates exactes, c'est grâce à ses cahiers et aux quelques autorisations de fouille figurant dans les archives de l'archéologue clermontois.

## Principaux documents consultés dans les archives de Paul Eychart

### → Cahiers de fouilles et d'inventaire.

### → Rapports d'opérations et de prospections archéologiques.

- 1957 : **Rapport 1** (sans titre).
- 1958 : **Fouilles pratiquées aux "Côtes de Clermont"** (Autorisation du 3 juillet 1957 Rapport présenté par M. P. Eychart, Professeur de dessin au Lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand).
- 1959 : **Rapport des fouilles des "Côtes de Clermont"** (présenté par Monsieur P. Eychart Professeur de Dessin 16 rue Lécuellé – Clermont-Ferrand).
- 1960 : **Rapport de fouilles** (présenté par Monsieur Eychart Paul, Professeur de Dessin au Lycée Blaise-Pascal, en exécution de l'autorisation : DOM n° 659/59 / Zone des fouilles : Plateau des Côtes de Clermont, Puy-de-Dôme).
- 1962 : **Oppidum des "Côtes"** (Rapport de fouilles présenté par Monsieur Eychart Professeur de Dessin au Lycée Blaise-Pascal, 16 rue Lécuellé – Clermont-Ferrand – En exécution de l'autorisation N° ...).
- 1963 : **Rapport sur les résultats des fouilles faites sur l'oppidum des Côtes en exécution de l'autorisation n°...** (Par Mr Eychart domicilié : 16 rue Lécuellé à Clermont-Fd).
- 1964 : **Rapport de Mr Eychart Paul Professeur au Lycée B. Pascal sur la suite des fouilles mentionnées au rapport de 1963** (et remis à Mr le Directeur de la circonscription archéologique en même temps qu'une demande d'autorisation de fouilles restée sans réponse).
- 1964 : **Rapport de Mr Eychart Paul 16 rue Lécuellé Clermont-Fd sur les fouilles de la campagne de 1964 à l'oppidum des Côtes.**
- 1965 : **Rapport de Mr Eychart 16 rue Lécuellé Clermont-Ferrand - Fouilles de 1965 sur l'oppidum des Côtes.**
- 1981 : **Rapport sur une fouille de sauvetage faite les 6, 7, 20 septembre 1981.**
- 1983 : **Rapport de Paul Eychart sur les résultats d'une fouille de sauvetage faite les 15, 16, 17/8 1983** en exécution d'une autorisation de Monsieur le Directeur de la Circonscription Historique N° 83/35 datée du 17/8 (Autorisation verbale ayant été donnée le 14/8) / Lieu : Montjuzet, rue de Bouy.

- 1984 : Rapport de Monsieur Eychart sur la fouille de sauvetage de la sépulture mentionnée au précédent rapport sous l'appellation BOUY 5, n° 2.
- 1984 : Note complémentaire relative à l'occupation préhistorique et protohistorique à l'emplacement du CES Trémonteix.

### Principales publications consultées

- 1961 : L'oppidum des Côtes, Augustonemetum, Gergovie (éd. Volcans – Clermont-Ferrand).
- 1969 : Préhistoire et origines de Clermont (éd. Volcans – Clermont-Ferrand).
- 1981 : Découvertes récentes de gisements protohistoriques comportant la Tène IV au voisinage de l'oppidum des Côtes de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) dans « Bulletin du Comité de l'Oppidum des Côtes » n° 6, p. 5-21.
- 1987 : La bataille de Gergovie (Printemps 52 avant J.-C.). Les faits archéologiques. Les sites. Le faux historique (éd. Créer – Nonette).

Nous en profitons pour communiquer de nouveau les superficies fouillées par Paul Eychart sur le plateau des Côtes de Clermont (une première version du tableau correspondant est paru dans le supplément de la Chronique N° 92 en mars 2014, page 30) afin que le lecteur se rende compte de la faible importance des surfaces dégagées, puisque que la superficie totale fouillée s'élève à un peu plus de 1500 m<sup>2</sup> soit 0,15 ha !

Les seules « fouilles » réalisées postérieurement à celles de Paul Eychart se limitèrent aux cinq sondages réalisés sur la « zone basse » par Vincent Guichard et Steve Jones (de l'ARAF) en 1994, sondages d'une superficie totale de 32 m<sup>2</sup> ! (les sondages, effectués sur le secteur du sanctuaire gallo-romain en 2003 et 2004, le furent en effet à des endroits déjà fouillés par Paul Eychart). Les 153 sondages réalisés à la pelle mécanique en 1987 et 1988 dans le cadre de l'évaluation archéologique pour l'extension de la carrière (plus quelques autres en 1991 et 1998), ainsi que ceux réalisés lors de la construction de la tour hertzienne et de la route y accédant au milieu des années 70, sont difficiles à évaluer sur le plan qualitatif, ce type de sondage étant très peu adapté à un terrain ayant subi, selon les différents archéologues ayant réalisé les sondages, une intense érosion.

Le plateau des Côtes est pourtant le secteur des Côtes de loin le plus fouillé par Paul Eychart, puisque que ses recherches réalisées sur Chanturgue ne consistèrent qu'en de menus sondages de quelques m<sup>2</sup>, sondages simplement destinés à comprendre la construction des différentes structures en pierre sèche identifiées par Paul Eychart aux vestiges d'un camp militaire romain. Quant à ses interventions effectuées sur les versants et au pied du site des Côtes, elles consistèrent essentiellement en prospections dans les déblais de travaux et en observations de coupes de terrain, ses « fouilles » de sauvetage portant sur des superficies, là aussi, de quelques m<sup>2</sup> !

### SUPERFICIES FOUILLÉES SUR LE PLATEAU DES CÔTES PAR P. EYCHART

Secteur	FOUILLES : types de vestiges gallo-romains	SUPERFICIE
<b>ZONE HAUTE</b>	Fouille n° 2 a : édifice n° 1 / « Temple » / « Curie » / <i>fanum</i>	600 m <sup>2</sup>
	Fouille n° 2 b : édifice n° 2 / « dépendance du temple »	180 m <sup>2</sup>
	Fouille n° 2 c : édifice n° 3 / « Forum » / « Caravansérail »	160 m <sup>2</sup>
	Fouille n° 8 : bâtiment	130 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL zone haute</b>		<b>1070 m<sup>2</sup></b>
<b>ZONE BASSE</b>	Fouille n° 15 : rues, constructions	90 m <sup>2</sup>
	Fouilles n° 16, 17, 18, 19 : rue, constructions	90 m <sup>2</sup>
	Fouille n° 28 : rue, constructions	40 m <sup>2</sup>
	Fouille n° 34 : bâtiments, rue	114 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL zone basse</b>		<b>334 m<sup>2</sup></b>
	Autres sondages	150 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1554 m<sup>2</sup></b>

Superficies fouillées par Paul Eychart sur le plateau des Côtes, calculées par Jean-Claude et Philippe Gras (ASCOT) début 2014

## CHRONOLOGIE DES RECHERCHES ET DÉCOUVERTES

### ARCHÉOLOGIQUES DE PAUL EYCHART

ANNÉE(S)	LIEU-DIT	SECTEUR / ZONE	COMMUNE(S) (dpt 63)	RECHERCHES ET DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES
1952-1956	Plateau des Côtes	Zone haute	Blanzat / Clermont-Fd / Durtol / Nohanent	- 6 sondages - Étude et « fouilles » de cabanes en pierre sèche - Début d'étude des murs en pierre sèche - Début d'étude des « tumulus »
	Puy de Var	Sommet, premières pentes	Clermont-Fd	- Étude et « fouilles » de cabanes en pierre sèche - Étude de murs en pierre sèche
1957	Plateau des Côtes	Zone haute, la Reine, secteur archéologique	Blanzat	- Début de la fouille de l' « édifice n° 1 » (« temple ») : mise au jour des murs A, B, D (« péribole »), E et de la structure F, épierrage de la galerie du <i>fanum</i>
	Côtes Fleuries	Rue des Côtes Fleuries (propriétés Juffin, Depin et Naulin) aux numéros 32, 36 et 38	Clermont-Fd	- Observation d'un fossé en V + prospection de la zone (céramique du « Bronze »)
1958	Plateau des Côtes	Zone haute, la Reine, secteur archéologique	Blanzat	- Poursuite de la fouille de l' « édifice n° 1 » (« temple ») : mise à jour du mur C (« péristyle »), épierrage et fouille du <i>fanum</i> - Épierrage et début de la fouille de l'édifice n° 2 (« dépendance », « annexe ») - Épierrage et début de la fouille de l'édifice n° 3 (« caravansérail », « forum »)
		Zone haute	Blanzat Durtol Nohanent ?	- Fouille d'une cabane « carrée » (à 90 m au sud du temple) - Fouille de 7 « tumulus » et de 3 tas de pierres (dont une cabane, à 140 m à l'est du temple) - 2 sondages près de l'étang : « abreuvoir » - Poursuite de l'étude des murs en pierre sèche
	Vallée du Cheval	Haut de la vallée, ravin du Cheval	Clermont-Fd	- Observation d'un mur gallo-romain (dans un puits) + prospection de la zone (propriété de M. Noton)
	Puy de Chanturgue	Sommet	Clermont-Fd	- Prospection (observation d'un mur enterré sur 15 m de long)
1959	Plateau des Côtes	Zone haute, la Reine, secteur archéologique	Blanzat	- Poursuite de la fouille de l' « édifice n° 1 » (« temple ») : entre les murs B et C (dont fosse laténienne) - Poursuite de la fouille de l' « édifice n° 2 » (« dépendance », « annexe ») - Poursuite de la fouille de l' « édifice n° 3 » (« caravansérail », « forum ») - 8 sondages au sud du temple - Fouille d'un tas de pierre à 7 m de l'édifice n° 2 (cabane ?)

	<u>Côtes Fleuries</u>	Rue des Côtes Fleuries (propriété Juffin ?)	Clermont-Fd	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fouille d'une sépulture par inhumation (néolithique ?)</li> <li>- Fosse laténienne (« La Tène III ») : incinération ?</li> </ul>
1960	<u>Bouys/Trémonteix</u>	Chemin des Fournières	Clermont-Fd	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prospection (suivi d'une couche archéologique sur 25 m) et sondage le long du trottoir, lors de l'élargissement du chemin des Fournières, vers son intersection avec la rue A. Fallières</li> </ul>
1961	<b>Plateau des Côtes</b>	Zone haute, la Reine, secteur archéologique	Blanzat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la fouille de l' « édifice n° 1 » (« temple ») : épierrage de la partie est du <i>fanum</i>, sondage à l'est du mur D (« péribole »)</li> <li>- Poursuite de la fouille de l' « édifice n° 3 » (« caravansérail », « forum »)</li> <li>- Épierrage à l'est de l'édifice n° 2 (« dépendance », « annexe »)</li> <li>- Fouille n° 8 : épierrage et fouille du bâtiment</li> </ul>
		Zone haute	Blanzat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sondages au nord du secteur archéologique dont un sondage aux abords de l'étang</li> <li>- 3 sondages derrière deux murs de soutènement</li> </ul>
		Zone basse, plaine sud (ou plaine de la Reine)	Clermont-Fd	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 sondage dans un terrain labouré</li> <li>- Fouille/sondage n° 15 (2 rues, constructions)</li> <li>- Fouilles/sondages N° 16, 17, 18, 19 (rue, constructions)</li> <li>- Sondage n° 20</li> </ul>
	<b>Puy de Chanturgue</b>	Sommet	Clermont-Fd	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fouille d'un fond de cabane (crête sud)</li> </ul>
	<u>La Glacière</u>	Rue des Trois Résistants (ex rue Louis Cuoq)	Clermont-Fd	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fouille d'une sépulture par inhumation (protohistorique ?) (N° 37)</li> </ul>
	<u>Bouys/Trémonteix</u>	Rue de Bouys	Clermont-Fd	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prospection dans les jardins bordant le ruisseau de Rivaly aux N° 2, 26, 28 et 35 (mobilier des âges du Fer)</li> </ul>
		Rue Armand Fallières	Clermont-Fd	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prospection dans des jardins et les fondations d'une maison, à son intersection avec l'avenue du Limousin (mobilier de l'âge du Fer)</li> </ul>
1962	<b>Plateau des Côtes</b>	Zone haute, la Reine secteur archéologique	Blanzat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la fouille du bâtiment de la fouille n° 8 (à partir du 20 mai 1962)</li> <li>- Sondage entre la fouille N° 8 et un tas de pierres voisin</li> <li>- Comblement des fouilles des édifices n° 1 (« temple ») et n° 3 (« caravansérail », « forum »)</li> </ul>
		Zone basse, plaine sud (ou plaine de la Reine)	Clermont-Fd	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suite de la fouille n° 15 (20 octobre 1962 ?)</li> <li>- Début de la fouille n° 34 (rue, bâtiments)</li> <li>- Fouille n° 28 ?</li> </ul>
	<u>Puy de Chanturgue</u>	Versant occidental / Rue de Blanzat	Clermont-Fd	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation d'un fossé en V (30 juillet)</li> </ul>
1963	<b>Plateau des Côtes</b>	Zone basse, plaine sud (ou de la Reine)	Clermont-Fd	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la fouille n° 34 (rue, bâtiments)</li> <li>- 2 sondages (32 et 33) sous la crête de la plaine de la Mouchette</li> </ul>

	<a href="#">Quartier des lycées, rue Delarbre</a>	Chapelle du lycée Jeanne d'Arc	Clermont-Fd	- Fouille de sauvetage (niveaux d'occupation de l'âge du Fer et gallo-romain) (découverte le 19 avril)
1964	<b>Plateau des Côtes</b>	Zone basse, plaine sud (ou plaine de la Reine)	Clermont-Fd	- Poursuite de la fouille n° 34
	<b>Vallée du Cheval</b>	Début ouest (haut) de la vallée du Cheval (ou des Guelles)	Clermont-Fd	- 3 sondages autour du Maupas (urne funéraire, mur gallo-romain)
	<b>Plateau de Liozon</b>	Sommet + pentes	Olloix	- 2 sondages + prospection + étude des murs en pierre sèche (remparts ?)
	<a href="#">Bouys/Trémonteix</a>	Rue de Bouys	Clermont-Fd	- Prospection (40 m à l'est du début de cette rue)
1965	<b>Plateau des Côtes</b>	Zone haute	Blanzat	- 3 sondages derrière le mur à contreforts
		Zone basse, plaine sud (ou plaine de la Reine)	Clermont-Fd	- Remblaiement de la fouille n° 34
	<b>Vallée du Cheval</b>	Ravin du Cheval	Clermont-Fd	- Sondages le long du ruisseau des Guelles (emplacement de murs gallo-romains) - Fouille d'une sépulture (?) par inhumation (squelette incomplet, pas de mobilier, âge du Bronze ?) (24, 25 et 27 décembre)
	<a href="#">Les Gravouses / Beaulieu</a>	Rue Descartes	Chamalières	- Sauvetage / prospection (novembre 1965) : céramique laténienne (fours de potiers à proximité)
	<a href="#">Bouys/Trémonteix</a>	Rue de Bouys	Clermont-Fd	- Prospection et étude d'une stratigraphie (gallo-romain, âges du Fer et du Bronze) dans les fondations d'un immeuble à 30 m à l'ouest de son intersection avec la rue de Nohanent (14 mars)
1967	<a href="#">La Plaine</a>	Rue du Champ des Roseaux	Clermont-Fd	- Prospection (chez M. Brun, au printemps) : rapport de (et titulaire de l'autorisation ?) Didier Miallier (mobilier « celtique »)
Avant 1968	<b>Plateau de Lachaud</b>	Champ-Griaud	Châteaugay	- Prospection (mobilier azilien, néolithique, chasséen, chalcolithique et du I <sup>er</sup> âge du Fer)
	<b>Puy de Mur</b>	Sommet	Dallet / Mezel / Vertaizon	- Prospection (mobilier chasséen et du I <sup>er</sup> âge du Fer)
	<b>Puy d'Écouyat</b>	Sommet	Parent	- Prospection (mobilier chasséen, chalcolithique et du I <sup>er</sup> âge du Fer)
1970	<a href="#">Bouys/Trémonteix</a>	Rue Armand Fallières	Clermont-Fd	- observation d'une coupe dans un chantier (niveau laténien, céramiques peintes de type Aulnat) au 141 (mai)
1972	<b>Puy de Chanturgue</b>	Sommet	Clermont-Fd	- Débroussaillage (?), sondages et étude du « rempart » ouest et de la « tour »
	<a href="#">Bouys/Trémonteix</a>	Rue Armand Fallières	Clermont-Fd	- Terrassement au 126 : ramassage d'une centaine de fragments de céramique de la « Tène IV »

1973	<b>Puy de Chanturgue</b>	Sommet	Clermont-Fd	- Sondages et étude des structures suivantes : « nasse (clavicule) », « base de scorpion », « titulus », « guérite », « corps de garde », « <i>castellum</i> », « redan ouest », « redan est », « constructions internes », « <i>praetorium</i> », « <i>triclinium</i> » et « casernements »
1974 ?	<b>Puy de Chanturgue ?</b>	Sommet ?	Clermont-Fd	- Autorisation de sondages du 15/7 au 15/8 (sondages réalisés ?)
1975	<b>Plateau des Côtes</b>	Zone basse, plaine sud (ou plaine de la Reine)	Clermont-Fd	- Sondage « rue du savetier » (en août)
	<b>La Plaine</b>	Rue du Champ des Roseaux	Clermont-Fd	- « Fouille » dans la cave de M. Roux
1977	<b>Puy de Var / Neyrat</b>	Bas du versant oriental / Rue du Cheval	Clermont-Fd	- Sondage rue du Cheval vers son intersection avec le chemin de Fontbeloux (mobilier du Néolithique à l'époque gallo-romaine) - Prospection sur 100 m lors de l'élargissement de la rue du Cheval, à partir de son intersection avec le chemin de Fontbeloux (mobilier gallo-romain et âge du Fer) (Juillet-Août)
1978 ou 1979	<b>Puy de Var / Neyrat</b>	Bas du versant oriental / ZAC de la Boucle, rue de Gomel	Clermont-Fd	- Prospection au cours d'un terrassement : mobilier du Néolithique au second âge du Fer (« Var 1 »)
1979	<b>Côtes Fleuries</b>	Rue des Côtes Fleuries	Clermont-Fd	- Observation de fossés en V
1981	<b>Côtes Fleuries</b>	Rue des Côtes Fleuries	Clermont-Fd	- Observation de fossés en V (avril 1981)
	<b>Puy de Var / Neyrat</b>	Bas du versant oriental / ZAC de la Boucle, rue Aberdeen	Clermont-Fd	- Prospection (en août) : tessons néolithiques et protohistoriques sur 50 à 60 m de long côté nord - Fouille ZAC de la boucle (« Var 2 ») : 2 « citernes » gallo-romaines (6,7 et 20 septembre)
1983	<b>Puy de Var / Neyrat</b>	Bas du versant oriental / ZAC de la Boucle, rue Marcel Pagnol	Clermont-Fd	- Prospection (en janvier ?) par Louis Lafont, aide de Paul Eychart : mobilier du Néolithique à La Tène (« Var 3 »)
	<b>Bouys/Trémonteix</b>	Collège de Trémonteix	Clermont-Fd	- Fouille du dépôt cinéraire (sépulture de tisserand ?), avec Gilbert Boudriot, du 15 au 17 août (juin-août 1983, autorisation du 17/8 au 30/9) - Prospection, observation et étude des niveaux archéologiques dans les terrassements (parois...) notamment les 24 et 31/08 (observation de 2 restes de sépultures détruites)
1984	<b>Bouys/Trémonteix</b>	Collège de Trémonteix	Clermont-Fd	- Fouille de la sépulture multiple en « tholos » (Bronze ancien ?) du 10 au 12 avril

TYPE D'INTERVENTION : **Programmée** **Sauvetage et/ou prospection/observation lors de travaux**

## Journées européennes du patrimoine 2019

Dimanche 22 septembre

« D'un sanctuaire à l'autre »

Randonnée archéologique : début à 10 h

Lieu du rendez-vous :

place Paul Eychart, écoquartier de Trémonteix (Clermont-Ferrand)

**Attention !** Balade réservée aux bons marcheurs (150 m de dénivelé positif), prévoir chaussures et vêtements adaptés ainsi qu'un casse-croûte (pique-nique sur le site archéologique gallo-romain)

### Thème

Sur la journée, de 10 à 16 heures, l'ASCOT vous propose une lecture du paysage historique et archéologique de l'agglomération clermontoise d'il y a 2000 ans (et plus) : Augustonemetum, le théâtre de Montaudoux, les thermes de Royat, la source des Roches, l'oppidum de Coirent...

Partant du quartier de Trémonteix, tout près de l'emplacement du sanctuaire des eaux gallo-romain, nous rejoindrons un autre lieu de culte antique, à savoir le sanctuaire situé sur le plateau des Côtes, dont les principaux vestiges correspondent à ceux d'un fanum (temple de type gallo-romain).

Nous passerons près de la sépulture du plus vieux Clermontois, ainsi que sur d'autres lieux où ont été faites d'importantes découvertes archéologiques.

### « La Chronique de L'Oppidum » N° 113 – Septembre 2019

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication, rédacteur en chef : Philippe Gras.

Anciens directeurs de publication : Vincent Quintin (1991-2002) – Yves Anglaret (2002-2014).

#### Ont collaboré à ce numéro :

*Auteurs des textes :* Éditorial : Le « MAB » (Philippe Gras) / Enquête publique relative au classement de Gergovie et des sites arvernes (Philippe Gras) / Actualités des Côtes (Philippe Gras, Yves Poss, Jean-Louis Amblard) / Présentation du plan de gestion de l'ENS des Côtes, 2<sup>ème</sup> partie (Yves Poss) / Le billet Nature (Yves Poss) / Chronologie des recherches archéologiques de Paul Eychart (Philippe Gras) / Annonce des JEP (Philippe Gras).

*Réalisation informatique :* Philippe Gras.

#### **Adhésion à l'ASCOT**

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

O **Souhaite adhérer à l'ASCOT** (règlement par chèque à l'ordre de ASCOT). Une carte d'adhérent et un reçu fiscal me seront adressés en retour. **Comprend l'abonnement à « La Chronique de l'Oppidum » (4 numéros par an).**

**Adhésion annuelle : 20 €**

Membre bienfaiteur : 40 € ou plus

ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du CGI

O **Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum ».** Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).

Merci de nous indiquer votre courriel afin de bénéficier d'une Chronique en couleur